

# Le choix du contrat d'embauche



# Le choix du contrat d'embauche

- Type de contrat de travail
  - *Le CDI*
  - *Le CDD*
  - *Le CNE*
  - Les contrats aidés
- Zoom sur le travail à temps partiel : *un usage très réglementé*
- Les clauses du contrat de travail
- Les étapes importantes et les changements attendus

# Le Contrat à Durée Indéterminée (CDI)

## *Définition*

- Contrat de droit commun : Tous les contrats sont présumés être à durée indéterminée et à temps complet
- Peut être à temps complet, temps partiel ...
- Absence de terme prévu : possibilité d'y mettre fin par licenciement ou démission

# Le Contrat à Durée Indéterminée (CDI)

## *Avantages et inconvénients*

- Avantages :
  - Possibilité de prévoir une période d'essai importante
  - Recours à un salarié sans motif
  - Possibilité de fidéliser les salariés
  - Ecrit non obligatoire ?
- Inconvénients
  - Recours à la procédure de licenciements pour rompre le contrat et disposer d'une cause réelle et sérieuse
  - Difficulté à modifier les termes du contrat

# Le Contrat à Durée Déterminée (CDD)

## *Définition*

- Contrat conclu pour une durée limitée et précisée, dès le départ, dans le contrat : soit par un terme précis, soit par la réalisation de l'objet
- Contrat conclu pour une tâche précise et non liée à l'activité permanente de l'entreprise
- Risque : REQUALIFICATION

# Le Contrat à Durée Déterminée (CDD)

## *Inconvénients*

- Formalisme important :
  - Écrit obligatoire
  - Mentions obligatoires (Motif du recours, nom et qualification de la personne remplacée, échéance du terme si terme précis ou période minimale si terme imprécis, durée de la période d'essai, rémunération, etc)
  - Cas de recours limitativement prévus par le Code du travail
- Durée maximale
- Versement d'une indemnité de précarité = 10%
- Rupture anticipée difficile (commun accord des parties, faute grave, force majeure, embauche du salarié en CDI)

# Le Contrat à Durée Déterminée (CDD)

## *Avantages*

- Cessation automatique du contrat à l'échéance du terme ou lors de la réalisation de l'objet (exemple : retour du salarié absent)
- Possibilité de recourir à du personnel sur une courte durée
- Eviter la procédure de licenciement pour rompre le contrat
- Attention : le CDD n'est pas une première période d'essai

# Le Contrat Nouvelle Embauche (CNE)

## *Toujours d'actualité ?*

- Véritable CDI avec des modalités de rupture particulières pendant les 2 premières années
- Mis en place par l'ordonnance du 2 août 2005
- Validité néanmoins remise en cause par deux arrêts rendus par les Cours d'appel de Paris et de Bordeaux et déclaré non-conforme à la convention n° 158 par l'OIT en novembre 2007
- Éviter de recourir à ce type de contrat

# Les contrats aidés

## *Une opportunité*



- Intérêt: exonération de charges sociales, aides de l'État, exclusion des effectifs de l'entreprise
- Type de contrats : CDD ou CDI intégrant des obligations en matière de formation ou contrats réservés à un public spécifiques (ex : demandeurs d'emploi, salariés âgés, etc)
- Exemples : Contrat d'insertion revenu minimum d'activité (CI-RMA), Contrat initiative emploi, Contrat jeune en entreprise, Contrat de professionnalisation, etc.

# Le Contrat à temps partiel

## *Un usage très réglementé*

- Durée inférieure à la durée légale (35 heures)
- Écrit obligatoire + mentions obligatoires :
  - Durée du travail
  - Répartition des horaires (sur la semaine ou le mois)
  - Modalités de modification des horaires, utilisation des heures complémentaires
  - Modalités de communication des horaires de travail quotidien
- Flexibilité limitée (changement horaires strictement encadré)

# Les clauses du contrat de travail

## *Quelles clauses faut il insérer ?*

- Clauses générales
- Clauses particulières

# Les clauses du contrat de travail

## *Les clauses générales*

- Le salarié doit être informé des éléments essentiels du contrat de travail :
  - Identité de l'employeur
  - Convention collective applicable
  - Fonctions
  - Durée du travail
  - Lieu de travail
  - Rémunération
  - Durée de la période d'essai

# Les clauses du contrat de travail

## *Les clauses particulières : Exemples*

- Clause d'objectifs permettant de mettre en place une rémunération variable
- Clause de mobilité
- Clause de non concurrence

# Le choix du contrat d'embauche

## *Les étapes importantes*

- Rédiger le contrat de travail et le faire signer dans les plus brefs délais (48 heures pour les CDD)
- Vérifier la présence de toutes les clauses obligatoires
- Vérifier que le salarié n'est pas lié par une clause de non concurrence l'empêchant de travailler pour vous
- Faire la DUE – Vérifier l'autorisation de travail des salariés étrangers
- Organiser la visite médicale d'embauche

# Le choix du contrat d'embauche

## *Les changements attendus*

- Accord de modernisation du marché du travail  
11/01/2008
  - Allongement de la période d'essai et respect d'un délai de prévenance en cas de rupture
  - Création d'un « contrat de mission » pour les ingénieurs et cadres
  - le contrat de travail devra déterminer les éléments qui ne pourront être modifiés sans l'accord du salarié

Merci de votre attention



Gaëlle Le Breton  
Rachel Desages  
[www.eversheds.fr](http://www.eversheds.fr)